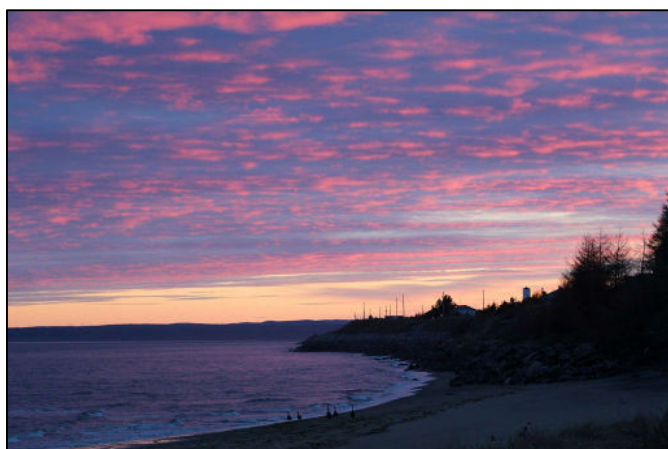
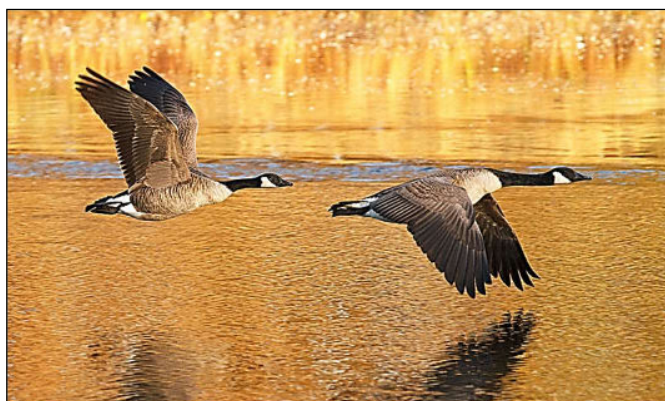


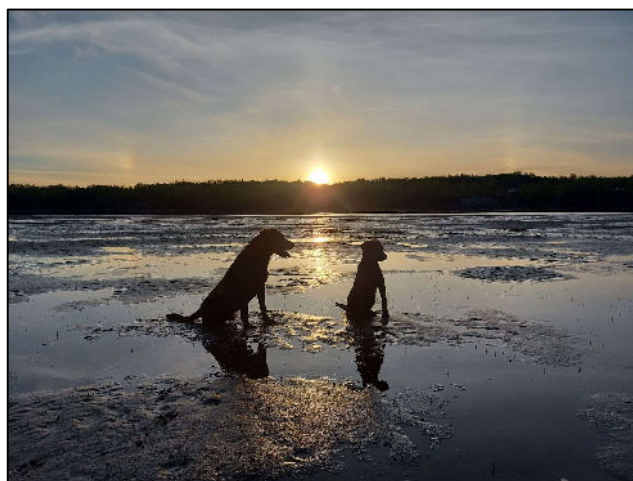


LE CACARDEUR

Bulletin municipal
Édition juillet 2022



Crédit photo : Caroline Gagnon



Crédit photo : Alexandre Langlois



Crédit photo : Émilie Tremblay



Crédit photo : Jean-François Tremblay



Crédit photo :
Roxanne Roy-Morin

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE.....	3
PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL.....	7
PHOTOS RECHERCHÉES.....	8
PETITE ANNONCE DANS LE BULLETIN ?.....	8
SERVICE DES LOISIRS.....	9
POLITIQUE FAMILIALE / M.A.D.A.....	10
ENREGISTREMENT POUR VOS ANIMAUX.....	12
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À JOUR.....	12
SERVICE D'URBANISME.....	13
TRAVAUX PUBLICS.....	14
JEUX - DIVERTISSEMENT.....	17
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX.....	19
CONSEIL PRATIQUE ANTI-TIQUES POUR VOTRE ANIMAL.....	21
CAPSULES : PRÉVENTION INCENDIE.....	22
RÉPONSE : JEUX – DIVERTISSEMENT.....	24
CAPSULE SANTÉ.....	25
MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2022.....	26
TABLE DES MARÉES.....	27
COORDONNÉES – NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR.....	28
HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL.....	28
DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR.....	28



Noter que vous pouvez également lire votre Cacardeur, en couleur, sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.pointe-aux-outardes.ca



LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME !

MOT DU MAIRE



Chère Outardéennes, Outardéens

L'été est enfin au rendez-vous, avec l'arrivée du solstice d'été, qui a eu lieu mardi le 21 juin dernier, ce qui marquait la journée la plus longue de l'année 2022. Les activités sont de retour au Marché public, les samedis et les dimanches, venez encourager vos artisans et vos producteurs qui mettent tous leurs cœurs et leurs talents pour vous offrir des produits bio et de qualité. Le Parc Nature et les campings poursuivent leurs activités et les saisonniers profitent pleinement de leur résidence d'été.

Nous remarquons une augmentation de l'utilisation du stationnement au Portail d'entrée. Merci d'encourager le co-voiturage qui est une excellente façon, pour nous, de contribuer à la diminution des gaz à effet de serre (GES).

Plusieurs ont profité du ramassage des rebuts encombrants la semaine du 16 juin pour faire le ménage de leur cour, les rénovations sont en branle et les parterres fleurissent. Merci d'embellir votre environnement, ce qui nous rend encore plus fiers d'habiter notre petit coin de paradis sur la péninsule.

Je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à Mme Caroline Gagnon au sein de l'équipe cadre du personnel. Mme Gagnon, très impliquée depuis longtemps dans les activités sportives de notre municipalité, est maintenant superviseure en loisirs et culture pour le plaisir de tous.

Un nouveau schéma d'aménagement du territoire est en travail à la MRC de Manicouagan pour tout le territoire. Nous travaillons présentement à garantir que le développement de notre municipalité y soit favorisé en assurant des secteurs pour la construction résidentielle, des mini-fermettes, de l'industriel léger et de l'agricole tout en protégeant les milieux humides, le tout en harmonie avec un développement éco responsable.

Réunions et décisions

Le conseil a siégé en séance ordinaire, le lundi 13 juin 2022 en présentiel. Quelques citoyens y étaient présents. Vous êtes toutes et tous les bienvenus.

Les principaux points de décisions ont été les suivants :

Comme il est de mise à chaque année et par souci de transparence, vous retrouverez le rapport des faits saillants du maire à la suite de cette rubrique.

Nous avons accusé réception des compensations de 50 368 \$ distribuées à la municipalité par le Ministère des Transports du Québec, en rapport avec une partie de l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité.

Un mandat a été confié à Automatisation D2E au coût approximatif de 4 000 \$ pour vérifier le fonctionnement et la programmation des automates relativement au lavage et au rinçage des filtres du système de filtration de la station de pompage du secteur de Pointe-aux-Outardes.

Il a été convenu avec le Centre de services scolaires de l'Estuaire et la Municipalité de Pointe-aux-Outardes de revoir le mode de facturation concernant l'utilisation du gymnase, de son aménagement, de ses équipements et des autres locaux (bibliothèque commune) pour établir celui-ci sur une base horaire (indexé annuellement pour tenir compte des coûts réels). Des diminutions de frais respectables sont à prévoir.

Nous avons procédé à l'engagement de Mme Caroline Gagnon au poste cadre de superviseure des loisirs et de la culture pour la municipalité de Pointe-aux-Outardes. Elle aura une période de probation de 180 jours de calendrier. Il est également résolu d'autoriser moi-même, Julien Normand, à signer le contrat avec la superviseure des loisirs et de la culture, pour la période du 30 mai 2022 au 31 décembre 2022.

La coopérative de solidarité Gaïa a été mandatée pour l'implantation et l'entretien de quatre (4) bacs d'aliments comestibles, et ce au coût de 1 161,25\$, taxes incluses.

Le procès-verbal complet de la rencontre se trouve sur le site WEB de la municipalité.

Chemin de Baie St-Ludger

Nous sommes conscients de la détérioration continue du chemin de Baie St-Ludger surtout entre le chemin principal et l'intersection près du camping. Nous serons possiblement admissibles prochainement à une aide financière dans le cadre du programme du MTQ soit le PAVL. Nous avons déjà prévu un montant de mise de fond au budget 2022 pour ces travaux. Les démarches de plan et devis et d'appel d'offre se poursuivront au courant de l'année, nous espérons pouvoir faire la réfection au courant de l'année 2023. Des réparations sommaires par notre personnel des travaux publics sur nos rues sont également prévues.

Bon été en santé à toutes et tous !



**Julien Normand,
Maire de notre magnifique Municipalité de Pointe-aux-Outardes.**

RAPPORT DU MAIRE

FAITS SAILLANTS CONCERNANT LE RAPPORT FINANCIER 2021

Tel que demandé par la Loi et en vue de vous informer, voici quelques données sur les états financiers de votre municipalité.

Le budget 2021, suivi :

- 1) À l'administration générale de votre municipalité ;
- 2) À la bonne marche des différents services que vous utilisez ou qui sont à votre disposition ;
- 3) Aux différents travaux d'aménagement et d'amélioration qui se sont poursuivis selon les prévisions budgétaires.

Les états financiers, pour l'année terminée au 31 décembre 2021, révélaient des dépenses de **1 852 758 \$**, diminuant le surplus de **14 139 \$**, portant ainsi le surplus accumulé à **222 116 \$**. La dette à long terme s'élevait à **230 200 \$** et les actifs immobilisés à **18 411 092 \$**.

Une partie des immobilisations a été subventionnée par les gouvernements et le surplus accumulé.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS

Suivant les dispositions de la Loi sur le traitement des élus, le maire doit faire mention dans son rapport des éléments suivants :

• Maire :	8 750,16 \$	à titre de rémunération
	4 375,08 \$	à titre d'allocation
• Conseiller :	2 916,72 \$	à titre de rémunération
	1 458,36 \$	à titre d'allocation
• Maire suppléant (chaque élu à tour de rôle)	2 916,72 \$	à titre de rémunération
	1 458,36 \$	à titre d'allocation

Le Conseil municipal entend poursuivre les démarches et exercer les pressions nécessaires afin que se concrétisent les dossiers importants.

Le Conseil municipal remercie tout le personnel permanent, occasionnel et bénévole qui contribue au bien-être et au développement de la communauté.

TAXES MUNICIPALES

PRENEZ NOTE QUE LE TROISIÈME ET DERNIER VERSEMENT DE VOS TAXES MUNICIPALES EST DÛ POUR LE 20 SEPTEMBRE PROCHAIN.

Si vous faites affaire avec une institution financière, n'oubliez pas de lui faire parvenir une copie de votre compte de taxes afin qu'elle puisse effectuer le paiement de vos taxes. **C'est votre responsabilité !**

Vous avez aussi la possibilité de payer vos taxes municipales directement à la municipalité : **Par chèque ou en argent comptant avec reçu.**

Vous pouvez faire votre paiement par virement Interac à :
municipalite@pointe-aux-outardes.ca
avec la réponse **taxes2022**

PRENDRE NOTE QUE LORSQUE VOUS INDIQUEZ LE NUMÉRO DE COMPTE SUR VOTRE CHÈQUE, LE NUMÉRO À INSCRIRE EST VOTRE MATRICULE CELUI QUI COMMENCE PAR F-XXXX-XX.XX-XXXX. VOUS POUVEZ AUSSI JOINDRE VOTRE COUPON SANS LE BROCHER.

**Notez que la municipalité
NE DISPOSE PAS de terminal pour le
paiement Interac.**



MATÉRIAUX DE REMPLISSAGE

Les travaux publics vous informent qu'il est possible d'obtenir des matériaux pour du remplissage amassés à la suite de divers travaux effectués dans la municipalité.

Pour ce faire, veuillez communiquer :

- Par téléphone 418 567-2203 poste 0 ;
- Par courriel : municipalite@pointe-aux-outardes.ca ;
- Par télécopieur 418 567-4409.



Afin que l'on puisse prendre vos coordonnées et vous mettre sur notre liste.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

Lundi, le 4 juillet 2022 à 19h30

La réunion du conseil municipal aura lieu,
en présentiel, à la salle du Conseil, au
471, chemin Principal.



UNIFORMISATION DES ADRESSES POSTALES DE POINTE-AUX-OUTARDES



RAPPEL

**POUR LES RÉSIDENTS UTILISANT
LE «G0H 1H0»**

Afin de faciliter la transition, Postes Canada continuera de livrer le courrier qui porte votre ancienne adresse postale pendant un an après le changement. Votre courrier et vos colis seront ainsi livrés à sa destination et ne seront pas renvoyés à l'expéditeur pendant cette transition. Nouveau code pour eux est le **G0H 1M0**.

Les entreprises, les organisations ou les institutions suivantes mettront automatiquement votre nouvelle adresse postale à jour dans leurs systèmes, tels que :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Bell• Vidéotron• Telus• Votre magnifique municipalité | <ul style="list-style-type: none">• Hydro-Québec• Soc. de l'ass. auto. (SAAQ)• Régie de l'ass. maladie (RAMQ) |
|--|---|

PHOTOS RECHERCHÉES

Comme vous le savez, à tous les mois, la reliure du **Cacardeur** affiche de nouvelles photos de la municipalité de Pointe-aux-Outardes :

vos photographies.

Des photos qui représentent vos activités de plein air, des paysages, de la faune, la beauté de notre municipalité et sa grande diversité, etc.



De plus, prenez note que vos photos pourraient être utilisées dans une mosaïque à titre de couverture pour la page d'accueil du site web de la municipalité.

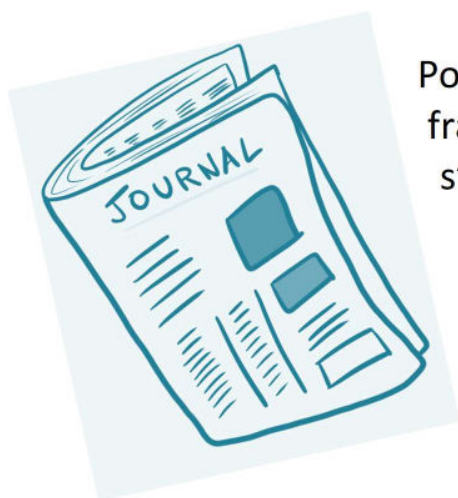
N'hésitez pas et envoyez vos clichés à l'adresse suivante :
municipalite@pointe-aux-outardes.ca

PETITE ANNONCE DANS LE BULLETIN ?

Vous voulez publier une annonce dans le bulletin municipal : **le Cacardeur**.

Pour ce faire, il est important de respecter la date limite de dépôt, pour l'envoi de vos informations, qui est le 20 de chaque mois.

Toutefois, notez que la date de tombée pour le bulletin d'**AOÛT** est le **20 JUILLET 2022**.



Pour les commerces et les entreprises, prenez note que des frais de publication mensuelle de 10,00\$, plus les taxes, s'appliquent. **Faites parvenir votre annonce à l'adresse:**

municipalite@pointe-aux-outardes.ca

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer au 418-567-2203 poste 0.

SERVICE DES LOISIRS

CAMP DE JOUR 2022

Cette année nous avons réussi à combler 46 places pour le camp de jour avec nos quatre (4) animateurs et notre coordonnatrice.



Voici nos animateurs :

- | | |
|--|-----------------|
| - Maxyme Beaulieu / Chimie | Groupe des 4-5 |
| - Léapier Harvey / Ném | Groupe des 6-7 |
| - Emmy Hovington / Étincelle | Groupe des 7-8 |
| - Mathieu Langlois / Toucan | Groupe des 9-11 |
| - Alexandra Paulin / Clémentine | Coordonnatrice |

Je peux vous prédire un bel été grâce à cette merveilleuse équipe.



BASEBALL 2022

Les joueurs de balle sont déjà actifs depuis le 8 juin. L'horaire est comme l'an passé, les mardis et les jeudis à 18h15 pour les jeunes et à partir de 19h15 pour les adultes. Vous pouvez toujours vous inscrire les soirs de match aux loisirs au 493, chemin Principal à Pointe-aux-Outardes.

AMÉNAGEMENTS COMESTIBLES ALIMENTAIRES À POINTE-AUX-OUTARDES

Durant le mois de juillet, les quatre (4) bacs aménagés sur le territoire seront ressemés de délicieux végétaux par la Coopérative de solidarité Gaïa.

Les plants chouchous seront de retour, et plus encore à découvrir. Dès leur plantation, vous pourrez vous y rendre pour arroser, jardiner et quand le tout sera prêt, vous pourrez récolter.



Je vous rappelle que les quatre (4) bacs d'aménagement comestible sont accessibles avec des fiches de ce qui se trouve dans ceux-ci. Ces bacs sont accessibles de façon volontaire et gratuite, à tous les citoyens de Pointe-aux-Outardes.

Ils sont situés :

- Parc Vents et Marées (devant le Marché des Dunes)
- Portail d'entrée
- La Halte de la Baie à Baie-St-Ludger
- Centre des Loisirs

Merci de respecter les lieux et n'hésitez pas à vous référer à l'affichage sur place.

POLITIQUE FAMILIALE & M.A.D.A.

La politique familiale et M.A.D.A. est à la dernière année de son plan d'action.

Je vous rappelle que vous pouvez la consulter en tout temps sur le site web

http://www.pointe-aux-outardes.ca/sites/default/files/Politique%20familiale%202019-2022_0.pdf

Également, pour soumettre vos idées, vos suggestions et vos commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec moi, Caroline Gagnon, par courriel :

loisirs@pointe-aux-outardes.ca



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



La bibliothèque municipale fait relâche durant la période estivale. Elle a fermé ses portes lundi, le 20 juin dernier.

De retour en septembre.

Surveillez les médias sociaux et le cacardeur de septembre prochain.

Bon été à tous !

CONNAISSEZ-VOUS ?

GALA MÉRITAS 2021-2022

ÉCOLE SECONDAIRE SERGE-BOUCHARD

La bourse *Municipalité Pointe-aux-Outardes* a été remise à **Jade Malouin-Tremblay**, 2^e secondaire.

Félicitations, Jade, pour ton effort et ton excellent travail!

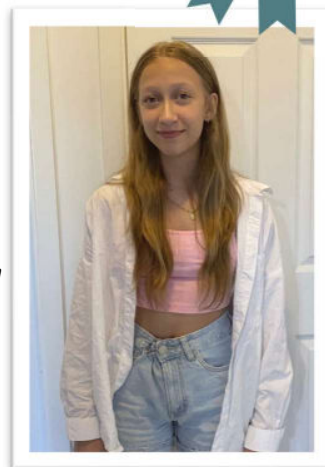


Photo : Jade Malouin-Tremblay

POLYVALENTE DES BAIES



Photo : Polyvalente des Baies

Marianne Boulay, 5^e secondaire, reçoit le méritas « Dépassement de soi ».

Félicitations à vous les filles !



Photo : Polyvalente des Baies

Leïa Gravel, 3^e secondaire, reçoit les méritas « Meilleure moyenne générale », « Personnalité de l'année » et « Performance artistique ».



Photo : Courtoisie

Notre directrice générale de notre magnifique municipalité depuis les 29 dernières années, **Dania Hovington**, est repartie du congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec avec un prix Mérites ADMQ. Il est plus que mérité, nous sommes chanceux de pouvoir compter sur une gestionnaire hors pair des finances municipales en plus d'y diriger ses opérations.

Félicitations à toi Dania !

ENREGISTREMENT POUR VOS ANIMAUX



La licence est le moyen le plus efficace et le plus sûr pour bien identifier votre chien ou votre chat. La licence pour chien est obligatoire pour TOUS les chiens de la province de Québec.

Voici quelques faits :

- La licence permet de retracer le propriétaire de l'animal rapidement 24 heures sur 24 ;
- La licence peut éviter un séjour non nécessaire au refuge Le Chapitou (stress pour votre animal et frais pour le propriétaire). En effet, nous contactons le citoyen afin qu'il puisse aller chercher son animal directement chez la personne qu'il l'a trouvé (souvent son propre voisin) ;
- La licence vous permet de respecter la réglementation municipale et la Loi provinciale. Elle stipule notamment que TOUS les propriétaires ou gardiens d'un chien doivent se procurer la licence. Le fait de ne pas avoir la licence pour votre chien peut entraîner une amende de 250\$ + les frais alors que la licence ne coûte que **10,00 \$** à notre magnifique municipalité.

Vous pouvez venir au bureau de la municipalité pour enregistrer votre chien ou votre chat lors de nos heures d'ouverture.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À JOUR

Vous n'avez pas reçu de message vocal depuis le début de l'année 2022 ?

Veuillez communiquer avec nous afin de mettre à jour votre dossier et mentionner toutes les propriétés ou les matricules pour lesquels le(s) changement(s) s'applique(nt).

- Par téléphone au 418 567-2203 poste 0 ;
- Par courriel à municipalite@pointe-aux-outardes.ca ;
- Par télécopieur au 418 567-4409.



Merci de votre collaboration et votre compréhension !

SERVICE D'URBANISME

INSPECTEUR EN BÂTIMENT



Vous prévoyez faire des rénovations ou autres travaux, vous aurez besoin d'un permis. À cet effet, prévoir un délai puisque l'inspecteur dispose de 30 jours pour émettre le permis.

Prenez note que tous les formulaires de demande de permis sont sur le site Web de la municipalité <http://www.pointe-aux-outardes.ca/urbanisme-et-environnement> à l'onglet « Service aux citoyens » et puis « Urbanisme et environnement ». Vous pouvez

également vous les procurer au bureau municipal. Il suffit de compléter le formulaire de demande et de nous le faire parvenir.

Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :

- Nom, adresse, lieu des travaux et numéro de téléphone ;
- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation ;
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante ;
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui effectue les travaux ?
- Quand débuteront les travaux ?

S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment, M. Maxime Whissell, communiquera avec vous.

TRAVAUX PUBLICS



LUMIÈRES DE RUE - SIMPLE RAPPEL

Si vous avez connaissance que des lumières de rue sont défectueuses dans votre secteur, veuillez en aviser la municipalité.

BAC BLEU ENDOMMAGÉ

Le bac bleu servant à la collecte sélective demeure la propriété exclusive de la Régie de gestion des matières résiduelles, **dès que vous remarquez un bris, veuillez immédiatement aviser Mme Noëlla Huard au 418-589-4557.**

N'essayez pas de le réparer vous-même.



LES ABRIS D'HIVER ET LES CLÔTURES À NEIGE



RAPPEL :

La municipalité invite les citoyens à enlever leur garage de toile qui se trouve sur leur propriété, et ce, dès que possible.

Leur utilisation est permise jusqu'au 30 avril.

Également, si vous avez connaissance que les lumières du surpresseur, situé entre le 111 et le 113, chemin Principal, sont allumées, veuillez s.v.p. en aviser la municipalité.

SURPRESSEUR – LUMIÈRES ALLUMÉES



HORAIRE D'ARROSAGE

Voici l'horaire estival allant du **1^{er} juin au 15 octobre**, selon lequel vous aurez droit d'arroser votre pelouse, soit : **entre 18 h 00 et 22 h 00** :

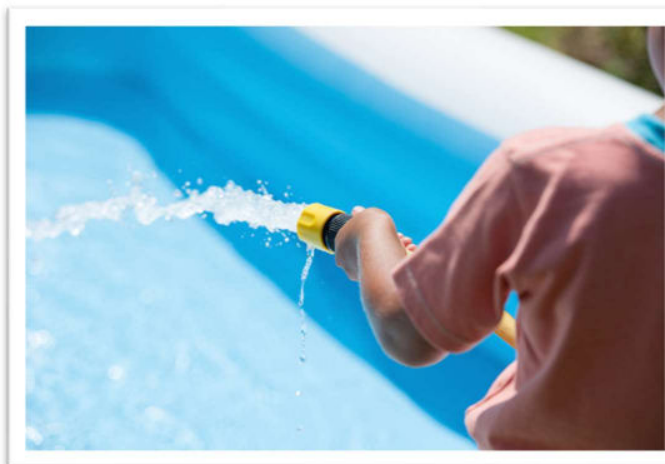
SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES	
LUNDI	Du 595 au 632 chemin Principal
MARDI	Du 1 au 163 rue Labrie
MERCREDI	Du 164 au 227 rue Labrie
JEUDI	Du 228 au 258 rue Labrie et rue David
VENDREDI	Du 259 au 390 rue Labrie

SECTEUR LES BUISSONS	
LUNDI	Du 39 au 139-A chemin Principal
MARDI	Du 140 au 200 chemin Principal et rues Bélanger, de la Source, Finn, Outardes, Dallaire, Chevalier et Tremblay
MERCREDI	Du 201 au 301 chemin Principal et rue Gagné
JEUDI	Du 302 au 334 chemin Principal et rues Saint-Laurent, des Bouleaux, Harvey et du Moulin
VENDREDI	Du 341 au 493 chemin Principal et rues Bilodeau, Radisson, du Coteau, Boisjoli, Olympique, Albert et Gaston

ARROSAGE – BOYAU À LA MAIN



La Municipalité a assoupli le règlement en autorisant l'arrosage d'arbustes, de fleurs et le nettoyage des voitures en dehors de l'horaire d'arrosage obligatoire mais seulement **avec le boyau à la main.**



Vous prévoyez faire le remplissage d'une piscine, ensemençer / réensemencer une nouvelle pelouse ou la réparer, veuillez nous appeler au numéro 418 567-2203, **nous prévoyons une période à cet effet.**

VOUS POUVEZ AUSSI CONSULTER LE SITE INTERNET :

http://www2.ville.montreal.qc.ca/jardin/info_verte/pelouse_ecologique/ensemencement.htm

le Guide d'entretien écologique de la pelouse. Il vous donne des renseignements sur la tonte, l'arrosage, l'ensemencement, les pelouses clairsemées et autres.

Selon la réglementation municipale sur l'eau potable, il est mentionné au :

Chapitre III : Période d'interdiction totale

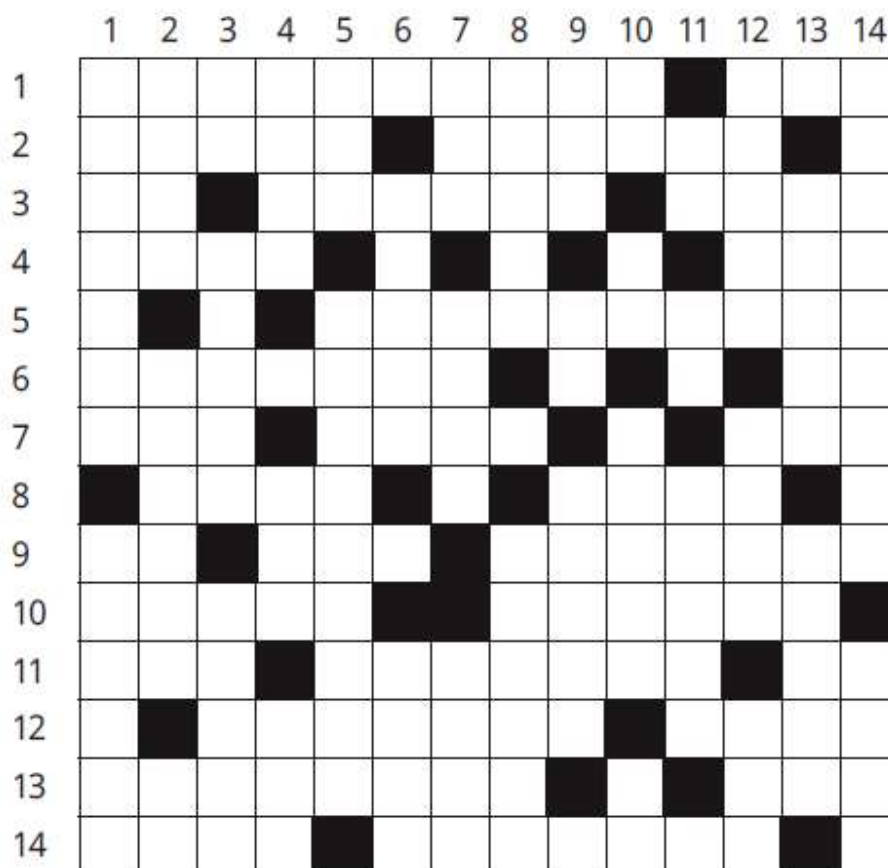
Article 7 : Interdiction totale

Même si l'utilisation de l'eau potable est permise ou restreinte en vertu du présent règlement, lorsque survient une sécheresse ou à l'occasion de bris majeurs à un élément ou à des éléments du réseau d'aqueduc ou encore lors de situations d'urgence ayant un impact sur l'alimentation, la disponibilité ou la distribution de l'eau potable, le maire ou l'autorité compétente sont autorisés à décréter une interdiction totale d'utiliser l'eau potable du réseau municipal d'aqueduc pour d'autres fins que celles de consommation et d'hygiène corporelle.

L'interdiction est applicable à l'ensemble du territoire de la municipalité ou seulement à une partie de celui-ci si les circonstances l'exigent.

JEUX - DIVERTISSEMENT

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

1. Pour s'envoyer en l'air à Sutton... – Sous-culture britannique des années 1950
2. De colère ou de gêne – Appât ou artifice
3. Tous les membres y sont invités – Fragment – Coloration positive ou négative au labo
4. Melchior l'était – Organisation créée en 1964
5. Région, vallée et rivière
6. Nous accompagne parfois au lit... – Sud-est
7. Dans la poche nipponne – Ville ibérique ou ex-pontife – Sous l'étalon
8. Accompagne la betterave à Frelighsburg – Envoya hors de portée (tennis)
9. Lady mythique – Affirme – Sommet d'ici
10. Journal français lu à l'envers – Ornée
11. Roue à gorge – Mois des couleurs – Science
12. L'aurore peut l'être – Site
13. On y brasse bien des affaires... – D'oreille ou solitaire
14. Bulles blanches – Objet maléfique

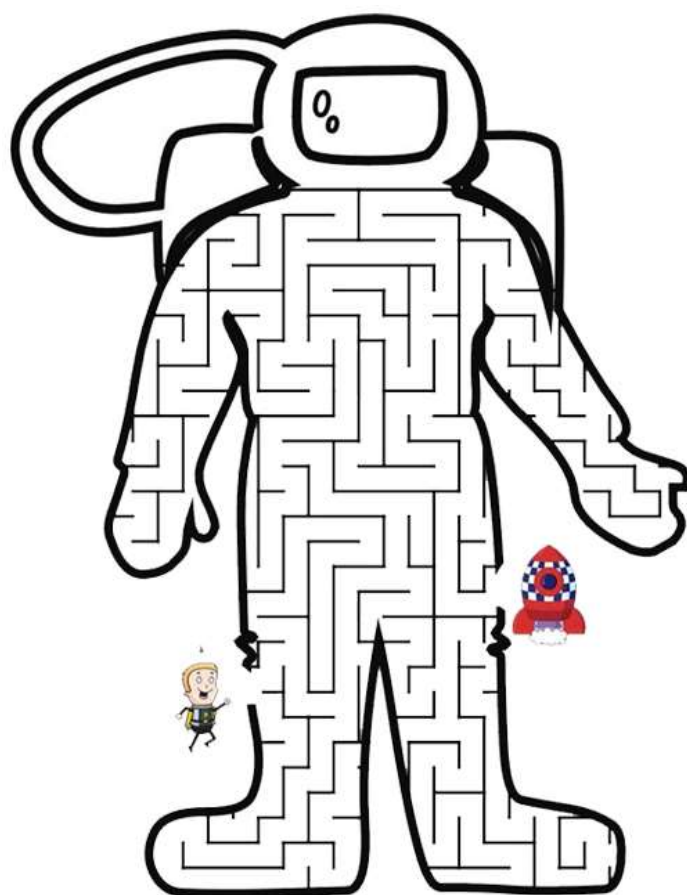
VERTICALEMENT

1. Peut être désiré... – Vola
2. Se pratique au Gym de Sutton – Famille de primates – Consonnes qui se suivent
3. Roman ou petit cours – Recueille – De très courte taille
4. Sa faim justifie ses moyens – Sa faim est légendaire – Réponse de 49,42 % en 1995
5. Prénom – Ancien maire de Sutton
6. Rabattue – Charmant danger routier
7. Choisi – Hautain – Enveloppe nocturne
8. On peut être à bout de... – Béquille alpine
9. Comme Ève – Vert et droit – Bordure d'un organe
10. Infinitif – Charpente – GPS de sous-marin – Langue du Sud
11. Homonyme du pseudonyme du père de Tintin – Quotient – Pain juif suttonnais
12. Poisson délicat – Gênant de la perdre... – Fleur jaune
13. Voisin de la sardine – Pénalisée
14. Ex-Suttonnais auteur de la musique du film IX13 – Traitement

SUDOKU

5	8	4		2				
	1			6				9
		9		8	5			
		8		9	3		6	
		3				7		
	2		7	4		8		
			2	5		4		
4				3			5	
				7		6	2	1

LABYRINTHE



MOTS CACHÉS – 9 LETTRES

S	R	E	I	L	I	O	V	E	H	C	E	P
E	S	S	U	E	N	H	C	E	R	A	V	T
G	E	R	E	G	L	A	G	U	N	E	S	E
A	U	E	E	A	S	E	H	C	A	B	I	L
L	G	H	B	L	U	R	E	G	R	E	S	I
L	A	C	A	P	E	L	L	E	T	S	E	F
I	V	O	R	A	L	G	U	E	S	S	L	S
U	E	R	C	E	S	R	E	V	E	I	U	R
Q	E	A	L	E	S	U	D	E	M	A	O	U
O	R	B	C	S	E	U	Q	O	C	L	M	E
C	A	U	N	I	A	B	S	T	E	L	A	G
S	M	S	E	T	T	E	V	E	R	C	B	A
E	R	E	M	F	R	U	S	E	T	I	K	N

COQUILLAGES

CREVETTES

KITESURF

VOILIERS

LAGUNES

NAGEURS

ROCHERS

ALGUES

BACHES

COQUES

ESTRAN

GALETS

LAISSE

MEDUSE

MOULES

VAGUES

VARECH

CRABE

ECUME

FILET

MAREE

PECHE

PELLE

PLAGE

SABLE

BAIN

SEAU

MER

VER



CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

PRISE DE SANG ET SOINS INFIRMIERS : Chute-aux-Outardes

Pour prendre rendez-vous, vous devez téléphoner au numéro **418-567-2274 (poste 0)** et laisser votre nom et numéro de téléphone ou encore vous présenter à la réception du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chute-aux-Outardes, du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 11 h 45.

Horaires du service : CLSC Chute-aux-Outardes située au
2 rue de l'École
Tous les mardis de 8 h 10 à 9 h 15

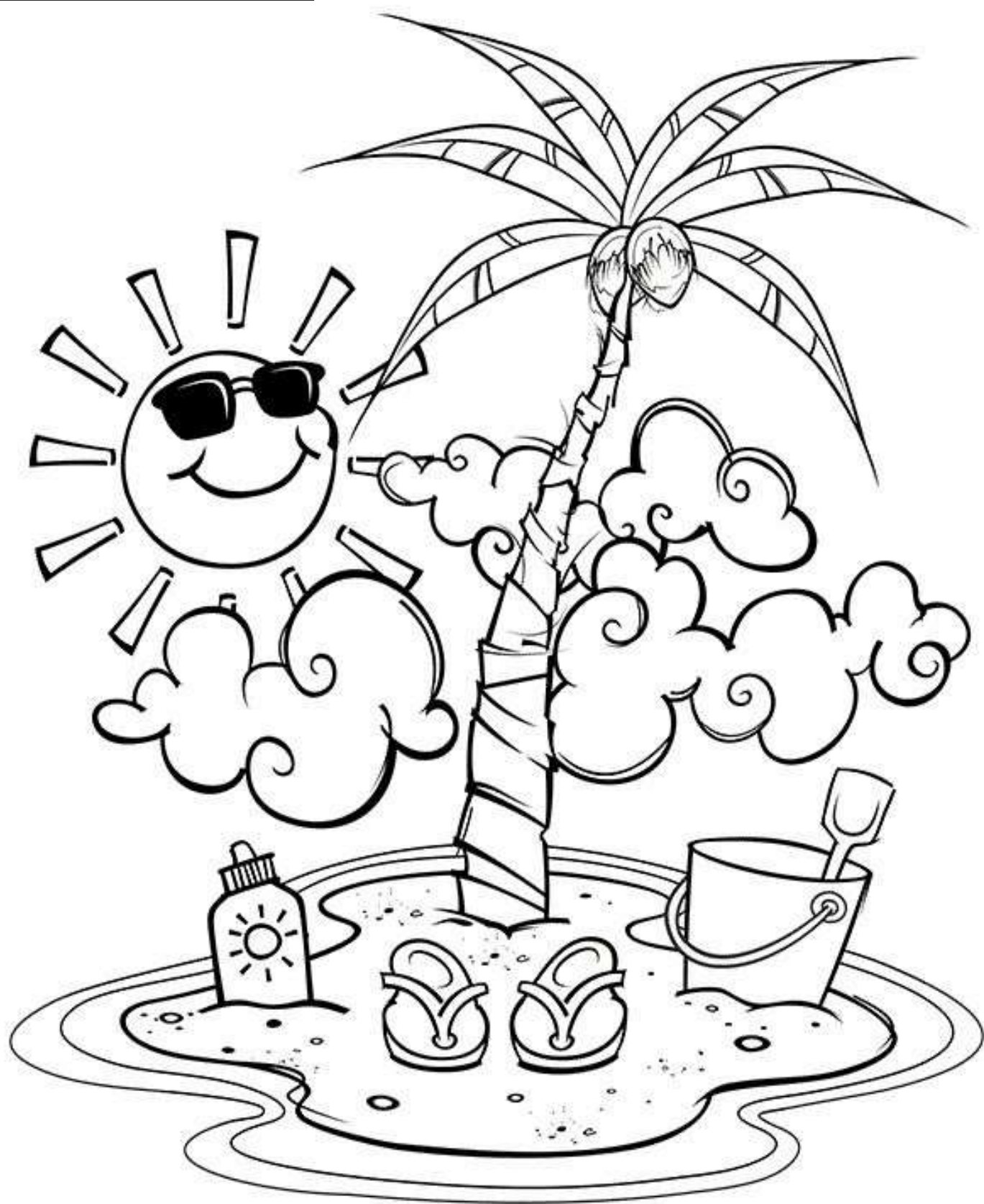


En ce qui concerne les mesures sanitaires.

Prendre note que vous devrez suivre les consignes qui vous seront données lors de votre prise de rendez-vous.



À COLORIER



CONSEIL PRATIQUE ANTI-TIQUES POUR VOTRE ANIMAL

LE BEAU TEMPS EST ENFIN DE RETOUR !

C'est le moment idéal pour aller vous promener en nature avec votre fidèle compagnon.

Mais attention... Camouflée dans les hautes herbes ou les buissons, la tique attend le passage d'un animal pour s'agripper à sa fourrure à l'aide de ses nombreuses pattes, puis se nourrit en suçant son sang.



Elle peut ainsi transmettre, entre autres, la maladie de Lyme.

Prudence : cette maladie peut aussi affecter l'humain.

Chez le chien...

- 95 % des chiens infectés ne présentent aucun symptôme, mais peuvent être porteurs chroniques de la maladie ;
- 5 % des chiens infectés tombent malades (fièvre, anorexie, léthargie, atteintes rénales, etc.).

Chez le chat...

- Les chats peuvent être infectés, mais il n'existe aucune preuve, à ce jour, qu'ils développent une maladie des suites de l'infection.

Que faire si vous trouvez une tique accrochée à votre animal ?

- Enlever la tique sans délai puisque son retrait durant les premières heures, et même les premiers jours, pourrait prévenir la transmission de la maladie.
- Désinfecter la plaie.
- Se laver les mains.

Technique pour retirer correctement une tique

Avec une pince à bouts fins et recourbés si possible :

- Badigeonner avec de l'alcool.
- Attraper la tête le plus près possible de la peau.
- Tirer délicatement en effectuant un mouvement de rotation léger et une traction vers le haut (sans mouvement excessif).

Important :

Il ne faut pas laisser les pièces buccales dans la peau, ce qui prolonge l'irritation inutilement.

CAPSULES : PRÉVENTION INCENDIE

LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE LORS D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR.



Différents équipements de plein air comme les réchauds, les chaufferettes, les poêles à cuisiner, etc., sont alors utilisés. Ces appareils peuvent produire du monoxyde de carbone (CO), gaz toxique inodore, incolore, sans goût et indétectable par l'homme. Il est primordial, devant un potentiel danger d'intoxication au CO, d'adopter des comportements sécuritaires et de se

munir d'un avertisseur de CO.

Les sources de CO lors d'activités de plein air

Voici quelques exemples de sources potentielles de monoxyde de carbone :

- Les appareils de cuisson (poêle au butane, barbecue au propane, barbecue alimenté au charbon de bois, cuisinière, chauffe-plats, etc.) ;
- Les appareils de chauffage alimentés par un combustible (radiateur, chaufferette, poêle à bois ou au gaz, etc.) ;
- Les appareils ménagers alimentés par un combustible (réfrigérateur, chauffe-eau, etc.) ;
- Les autres équipements et outils alimentés par un combustible (lanterne, génératrice, compresseur, etc.) ;
- Les véhicules à moteur (motorisé, tout-terrain, motocyclette, motomarine, bateau, etc.).

Quoi faire si l'avertisseur de CO se déclenche ?

- Évacuez rapidement les lieux en sortant à l'extérieur ;
- Composez le 9-1-1 ;
- Ne réintégrez pas les lieux sans vous être d'abord assuré que ces derniers sont sécuritaires ;
- Déterminez la cause du déclenchement de l'avertisseur de CO et apportez les correctifs nécessaires en vous référant au besoin à une personne qualifiée.

Comportements sécuritaires à adopter

- Toujours suivre les directives du fabricant pour une utilisation sécuritaire de vos appareils ;
- Utilisez les appareils de cuisson portatifs à l'extérieur ;
- Pour réchauffer l'air ambiant, utilisez des appareils conçus spécifiquement à cet effet et assurez-vous qu'ils peuvent être utilisés à l'intérieur ;
- Assurez-vous d'une aération suffisante et adéquate ;
- Utilisez les outils et les autres équipements à moteur à combustion uniquement dans des espaces ouverts et bien ventilés (génératrice, etc.) ;
- Procédez à un entretien rigoureux de vos appareils de chauffage, de cuisson, etc.



Le saviez-vous ?

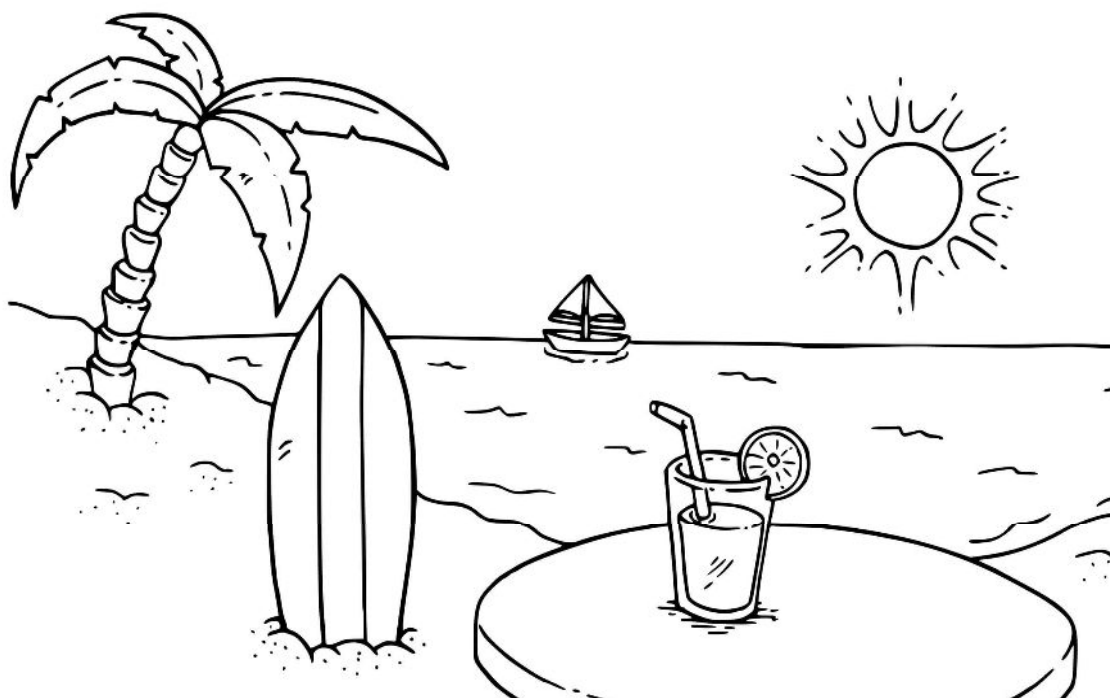
La flamme produite par la combustion du propane et du butane devrait être bleue.

L'apparition d'une flamme jaune, lumineuse ou de suie peut être une indication que la combustion du gaz est mauvaise ou incomplète et qu'il y a risque de production de CO.

Soyez attentifs !

Source : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/monoxyde-plein-air.html>

À COLORIER



RÉPONSE : JEUX – DIVERTISSEMENT

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1	T	Y	R	O	L	I	E	N	N	E		M	O	D
2	R	O	U	G	E		L	E	U	R	R	E		O
3	A	G		R	A	P	U	R	E		G	R	A	M
4	M	A	G	E		L		F		O		O	L	P
5	W		L		M	I	S	S	I	S	Q	U	O	I
6	A	C	A	R	I	E	N		F		I		S	E
7	Y	E	N		L	E	O	N		S		F	E	R
8		B	E	A	T		B		L	O	B	A		R
9	D	I		D	I	T			P	I	N	A	C	L
10	E	D	N	O	M				I	M	A	G	E	E
11	R	E	A		O	C	T	O	B	R	E		S	C
12	O		B	O	R	E	A	L	E		L	I	E	U
13	B	R	O	U	E	R	I	E		O		V	E	R
14	A	S	T	I		F	E	T	I	C	H	E		E

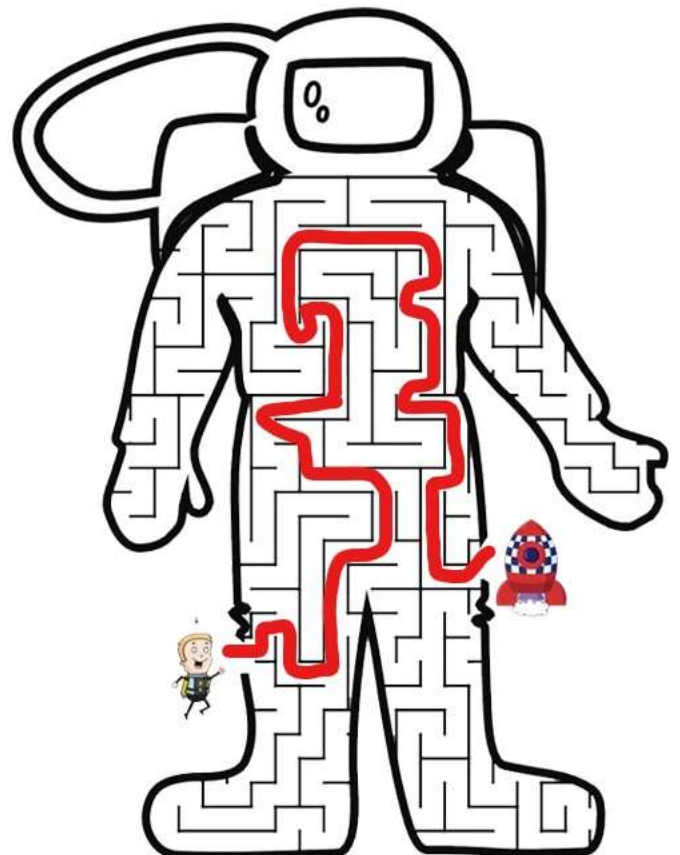
MOTS CACHÉS

BAIGNEURS

LABYRINTHE

SUDOKU

5	8	4	9	2	7	3	1	6
2	1	7	3	6	4	5	8	9
3	6	9	1	8	5	2	4	7
7	4	8	5	9	3	1	6	2
6	5	3	8	1	2	7	9	4
9	2	1	7	4	6	8	3	5
1	9	6	2	5	8	4	7	3
4	7	2	6	3	1	9	5	8
8	3	5	4	7	9	6	2	1



CAPSULE SANTÉ



La Société de sauvetage est fière de lancer la *Semaine nationale de prévention de la noyade* du 17 au 23 juillet 2022.

La sécurité nautique et aquatique demeure plus que jamais au cœur des préoccupations. En amont de cette période, que nous espérons tout de même chaude et ensoleillée, il est important de rappeler les différents messages de prévention.

La 29^e Semaine nationale de prévention de la noyade aura comme thématique ***La noyade est évitable***. En adoptant et en prônant l'adoption de comportements sécuritaires de même qu'en diffusant les messages de prévention, tout le monde peut contribuer à favoriser les interactions sécuritaires avec l'eau et ainsi réduire le nombre de noyades au Québec.

Adoptez un comportement sécuritaire et restez vigilant lors de vos escapades en rivière. Soyez conscient des risques. Au Québec, 41% des noyades surviennent en rivière.

Piscine résidentielle. Il ne faut que quelques secondes à un enfant pour accéder à la piscine de la cour arrière et y perdre la vie. Une piscine ou un spa sécuritaire, c'est ce qui permet d'avoir une baignade parfaite !

Portez votre vêtement de flottaison individuel (VFI) lors d'activités récréatives. En canot, en kayak, planche à pagaie ou pendant toute autre activité, personne n'est à l'abri d'une chute accidentelle dans l'eau. Soyez sécuritaire chers citoyens et citoyennes !

Sources : <http://societedesauvetage.org/snpn/>

MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2022



- Ordures : lundis
- Recyclage : vendredis
- Installations fermées

Juillet					Août				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
				1	1	2	3	4	5
4	5	6	7	8	8	9	10	11	12
11	12	13	14	15	15	16	17	18	19
18	19	20	21	22	22	23	24	25	26
25	26	27	28	29	29	30	31		

RECYCLAGE

CONTENANTS • EMBALLAGES • IMPRIMÉS

Papier et carton non souillés (défaire les boîtes)

Contenants multicouches (lait, jus et autres avec ou sans bouchon)

Feuilles (en boule) et assiettes d'aluminium

Métal

Sacs de plastique accumulés dans un sac transparent fermé

Emballages et contenants de plastique (numérotés de 1 à 7, **sauf 6**)

Pots et bouteilles en verre (avec ou sans étiquette)

ÉCOCENTRE

POUR UNE 2^e VIE

3 TONNES GRATUITES PAR ANNÉE = 8 X POIDS

Appareils réfrigérants

Appareils informatiques et électroniques

Matériaux de construction et de rénovation

Fluorescents et batteries

Pneus

Résidus domestiques dangereux

Meubles et autres articles en bon état

ENCOMBRANTS

EN FIN DE VIE

Appareils électriques non fonctionnels

Électroménagers non fonctionnels

Matelas, sommiers, tapis et meubles non réutilisables

4 m³ par adresse maximum

Équivaut à un chargement de camionnette

Appareils électriques non fonctionnels

Électroménagers non fonctionnels

Résidus de construction et de rénovation (1 m³ max.)

UNIQUE AU QUÉBEC!
Créations • Produits zéro déchet • Réemploi

HORAIRE (sujet à changement)
ÉCOCENTRE DE BAIE-COMEAU
 Mardi au samedi • 8 h à 16 h
MAGASIN DE RÉEMPLOI PHASE 2
 Mardi au samedi • 9 h à 16 h

ON EST MÛR POUR LE COMPOST, LE BAC BRUN BIENTÔT CHEZ VOUS.

TABLE DES MARÉES



VOICI L'HORAIRE DES MARÉES POUR LE
MOIS DE JUILLET

Day	Time	Metres	Feet	jour	heure	mètres	pieds	Day	Time	Metres	Feet	jour	heure	mètres	pieds
1	0309	3.5		9	0335	0.9		16	0331	4.1		24	0525	0.9	
	0945	0.6			0932	2.5			1006	0.0			1113	2.3	
FR	1541	2.6		SA	1533	0.8		SA	1606	3.1		SU	1654	1.1	
VE	2118	0.7		SA	2204	3.2		SA	2157	0.2		DI	2329	3.1	
2	0345	3.4		10	0444	0.7		17	0421	3.9		25	0622	0.8	
	1019	0.6			1041	2.6			1053	0.1			1209	2.3	
SA	1617	2.6		SU	1632	0.8		SU	1654	3.1		MO	1747	1.0	
SA	2156	0.8		DI	2303	3.4		DI	2249	0.3		LU			
3	0422	3.3		11	0547	0.5		18	0510	3.7		26	0019	3.2	
	1054	0.6			1144	2.6			1138	0.3			0708	0.7	
SU	1656	2.6		MO	1730	0.6		MO	1743	3.1		TU	1255	2.4	
DI	2237	0.8		LU				LU	2343	0.5		MA	1833	0.9	
4	0500	3.2		12	0000	3.7		19	0559	3.3		27	0103	3.3	
	1131	0.7			0645	0.3			1224	0.5			0746	0.6	
MO	1737	2.6		TU	1242	2.8		TU	1833	3.0		WE	1335	2.5	
LU	2322	0.9		MA	1827	0.5		MA				ME	1914	0.8	
5	0542	3.1		13	0056	3.9		20	0042	0.7		28	0142	3.4	
	1210	0.7			0739	0.1			0652	3.0			0821	0.6	
TU	1821	2.7		WE	1336	2.9		WE	1311	0.7		TH	1411	2.6	
MA				ME	1921	0.3		ME	1927	3.0		JE	1952	0.7	
6	0014	1.0		14	0149	4.1		21	0149	0.9		29	0218	3.5	
	0628	2.9			0830	0.0			0749	2.7			0852	0.5	
WE	1254	0.8		TH	1427	3.0		TH	1402	0.9		FR	1445	2.7	
ME	1911	2.7		JE	2014	0.2		JE	2025	2.9		VE	2028	0.6	
7	0114	1.0		15	0241	4.2		22	0303	1.0		30	0252	3.5	
	0722	2.8			0919	0.0			0854	2.4			0922	0.5	
TH	1342	0.8		FR	1517	3.1		FR	1457	1.0		SA	1519	2.8	
JE	2005	2.8		VE	2106	0.2		VE	2128	2.9		SA	2104	0.6	
8	0223	1.0						23	0418	1.0		31	0326	3.5	
	0824	2.6							1005	2.3			0952	0.4	
FR	1436	0.9						SA	1556	1.1		SU	1553	2.8	
VE	2104	3.0						SA	2231	3.0		DI	2141	0.5	



COORDONNÉES – NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

471, Chemin Principal
Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0

Téléphone : 418-567-2203

Télécopieur : 418-567-4409

Courriel : municipalite@pointe-aux-outardes.ca

www.pointe-aux-outardes.ca

Centre des loisirs :	418-567-2177 poste 1
Pompiers, ambulance, police :	911
Bibliothèque municipale (mercredi soir) :	418-567-2281 poste 5109
Régie de gestion des matières résiduelles :	418-589-4557
Site d'enfouissement :	418-567-3118/418-589-4557
Maison des jeunes :	418-567-1202
CLSC :	418-567-2274
Fourrière municipale (Refuge Le Chapitou) :	418-589-1597

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Mardi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Mercredi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Jeudi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Vendredi	8h00 à 12h00	Fermé

DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR

La date de tombée pour faire parvenir les informations que vous voulez voir paraître dans la prochaine édition du Cacardeur

est le 20 de chaque mois.

